

adopté

SÉNAT

le 25 juin 1971.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

---

# PROJET DE LOI

MODIFIÉ AU SÉNAT

*portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement  
économique et social.*

**(Urgence déclarée.)**

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après modifications, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, après déclaration d'urgence, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1793, 1856, 1826, 1829, 1830 et in-8° 436.  
Sénat : 340, 341, 342, 344 et 373 (1970-1971).

## Article unique.

Le VI<sup>e</sup> Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1971-1975 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 juin 1971.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Le texte du rapport général annexé au projet de loi a été rectifié par lettre de M. le Premier Ministre à M. le Président du Sénat (n° 373, 1970-1971). Voir également les documents annexés aux numéros 1793 et 1856 (Assemblée Nationale, 4<sup>e</sup> législature).